



## AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée qu'à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Délage, du 2 octobre 2018, à 19h30 à l'Édifice Palma-Morin, 175 route 107 à Délage et qu'au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-09-10**

#### **NATURE ET EFFETS :**

La nature de la demande a pour objet de permettre la régularisation de l'implantation d'un agrandissement de 24' X 24' du bâtiment principal existant. Cet agrandissement est situé en partie à l'intérieur de la bande de protection riveraine. La dérogation est à l'effet de permettre l'implantation dudit bâtiment à son emplacement existant.

#### **IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :**

Terrain résidentiel, situé au 226, chemin du Lac Bois-Franc, Délage, et portant le numéro de lot 4 558 689 du cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Délage, ce 14<sup>ième</sup> jour de septembre 2018.

Monique Mercier  
Directrice générale par intérim